

Proposition sous forme de synthèse, en 12 points, de quelques principes concernant les cinq ministères (pastoraux) et plus particulièrement le ministère apostolique (Daniel Liechti, notes non publiées, 26 mars 2020)

1. La mission des disciples ne commence pas avec Matthieu 28 mais s'inscrit dans la Mission de Dieu. Jésus leur dit, « Comme j'ai été envoyé, je vous envoie... » et indique ainsi le caractère incarnationnel de leur présence au monde. Le peuple de Dieu est *par nature* un peuple « envoyé » dans le monde.
2. Le mode opératoire concret pour la croissance du royaume de Dieu dans le monde et pour l'accroissement du nombre de personnes qui adorent le Seigneur, est la multiplication des disciples parmi toutes les nations. Des disciples « ordinaires » qui font d'autres disciples. Le disciple ne fait pas d'autres disciples en solitaire, mais toujours en interaction avec la communauté locale dont il fait obligatoirement partie. En effet, dans un lieu donné, les disciples forment des communautés de disciples (Églises) qui incarnent ensemble les prémices du royaume de Dieu, au milieu des royaumes et nations actuels.
3. Ces communautés de disciples ont vocation à vivre et à refléter les cinq « couleurs » du Royaume : elles sont donc apostoliques, prophétiques, évangélistiques, pastorales et enseignantes. [Selon une pensée originale et stimulante d'Alan Hirsch, dans son livre récent *5 Q. Reactivating the Original Intelligence and Capacity of the Body of Christ*, ces couleurs ne démarreraient pas avec le peuple de Dieu mais s'inscriraient dans l'ADN de l'humanité dès l'origine. Elles relèveraient donc du génie de l'ordre créationnel. Le péché ayant (provisoirement) anéanti ce dessin génial, l'Église en tant que nouvelle humanité retrouverait ainsi toutes ces couleurs par l'Esprit et annoncerait déjà prophétiquement la réalité éternelle du Royaume.]
4. En accueillant de l'Esprit et en cultivant toutes les couleurs-facettes ministérielles, les Églises locales actuelles ne deviennent non seulement aptes à faire grandir spirituellement leurs membres et à les multiplier, mais peuvent - communautairement - servir le monde autour. La croissance qualitative et numérique pérenne se manifeste en particulier par le surgissement, au sein de la communauté, de vocations de futurs ministères (dans les cinq couleurs) selon le don et l'appel que Dieu adresse à ces hommes et femmes, appel corroboré par l'Église.
5. Ces ministères sont des dons de Dieu à l'Église globale pour développer, dans le concret, l'ensemble des capacités apostoliques, prophétiques, évangélistiques, pastorales et enseignantes des communautés locales. Sans l'appui et la vision portée par ces ministères, les Églises ne se développent pas selon la mesure que Dieu voudrait donner. Mais en tirant vraiment bénéfice de ces cinq couleurs de ministères, elle deviennent aptes à édifier, en actionnant le service réciproque des membres, tout le corps. Elles deviennent aussi - et surtout - aptes à servir le monde dans lequel elles s'incarnent pour « apporter Jésus » dans tous les milieux et groupes humains.

6. Parmi tous ces ministères, chacun indispensable pour que l'Église-corps remplisse sa mission holistique vers l'intérieur et l'extérieur, le ministère apostolique est à l'instar des apôtres-implanteurs d'Église de la première heure, celui qui entraîne (dans les deux sens du terme) l'Église à fonder de nouvelles communautés. Il est selon Paul (1 Co 3) comme un architecte qui pose les fondations de l'édifice sur LE fondement éternel. Il est donc avant tout un planteur, visionnaire avec des capacités conceptuelles, un leader qui mobilise les communautés existantes à donner une partie de leur potentiel pour lancer de nouvelles initiatives de multiplication. Il le fait en servant le corps avec son charisme apostolique spécifique, donné par Dieu, en devenant ainsi en personne un « don fait à l'Église ». Il le fait par son exemple et la communication de la vision apostolique. Il le fait en collaboration avec les autres couleurs de ministères, en servant l'Église en tant que leader-formateur (Eph 4,12 « Il a fait don de ces hommes pour que ceux qui appartiennent à Dieu soient rendus aptes à accomplir leur service en vue de la construction du corps du Christ. »).
7. Les données bibliques suggèrent que le ministère apostolique - en tant qu'implanteur - est chronologiquement naturellement premier. Mais il ne semble pas pour autant avoir une autorité particulière sur les autres ministères. Les passages bibliques et exemples néotestamentaires invoqués à ce sujet par ceux qui veulent conférer aux apôtres d'aujourd'hui une autorité particulière et supérieure, semblent confondre le rôle spécifique, mais pas unique, du porteur actuel de la couleur ministérielle apostolique selon Eph 4 d'avec le rôle et statut singulier des premiers apôtres, témoins de la résurrection du Christ. Les exemples et images vétérotestamentaires parfois appelés en soutien de ce postulat ne semblent pas théologiquement fondés.
8. Leur autorité, donnée par Dieu pour pouvoir exercer le ministère apostolique, doit être reconnue par l'Église. Cette autorité est de la même nature que celle qui opère pour les autres ministères, sachant que le point commun des cinq ministères est leur action comme leader-formateur-multiplicateur, chacun dans son domaine, au bénéfice des disciples (Eph 4,12 déjà cité plus haut). Ce rôle de leader-formateur-multiplicateur nécessite ET confère une autorité évidente. Les degrés d'autorité ne semblent pas dépendre de telle ou telle couleur ministérielle, mais de l'envergure et de l'étendue du ministère. Il y a des apôtres locaux qui commencent par planter une ou deux Églises et mobilisent l'une ou l'autre Église existante. D'autres apôtres sont équipés par Dieu et reconnus par les Églises pour un ministère d'une plus grande envergure, pour lancer des mouvements de multiplication, pour mobiliser de vastes réseaux régionaux, nationaux ou internationaux. Leur autorité est et doit être en adéquation avec le type de rayonnement conféré par Dieu au travers des charismes ainsi que des dons naturels sanctifiés. Mais ce principe semble opérer de la même manière pour les autres ministères.
9. Le ministère apostolique est comme les autres ministères un don fait à l'Église pour la rendre apte à participer à la Missio Dei. La structure de l'Église locale n'est

(heureusement) pas du premier ordre, normative et identique urbi et orbi. Elle doit être adaptée pour être culturellement pertinente et, surtout accompagner de manière dynamique et « servante » ce qui constitue le coeur opérationnel et prioritaire de la Mission de Dieu : le mouvement de multiplication des disciples. La structure de l'Église locale doit par conséquent être pensée pour favoriser l'interaction entre les Églises et en particulier le partage des ministères entre plusieurs. Le fonctionnement à l'époque de l'Eglise primitive est à ce propos, même sans être impérieux, particulièrement éloquent.

10. Historiquement, les éléments qui ont considérablement freiné voire empêché le développement du ministère apostolique et de la couleur apostolique de beaucoup d'Églises sont - outre l'accent de la Réforme sur l'unique ministère pastoral du berger-enseignant - les formes ecclésiales établies majoritairement parmi les professants. Ce qui se voulait à la genèse de ces courants dénominationnels des correctifs, a été généralement rapidement « sacralisé » : le congrégationalisme baptiste (et plus tard pentecôtiste ADD et analogues) ainsi que l'autonomie locale des assemblées de frères. Ces choix et influences sont jusqu'à aujourd'hui de puissants freins pour le développement de l'ADN apostolique et de ministères transversaux qui pourraient le cultiver.
11. Les cinq ministères, dont le ministère apostolique, sont donc toujours, ensemble et en interaction, au service des Églises. Au niveau opératoire, une structure supralocale est nécessaire pour en assurer le fonctionnement réel et pour en garantir l'équilibre nécessaire. Cette structure fait intrinsèquement partie de l'Église car les ministères font partie de l'Église. « Sortir » les ministères d'Eph 4 ou certains d'entre eux (au hasard l'apôtre et le prophète...) ne semble pas avoir de fondement biblique. La distinction, et séparation, entre sodalités et modalités (selon Ralph Winter) a contribué à long terme à faire perdre à beaucoup d'Églises leur vision et responsabilité apostolique. Il est tout à fait possible qu'une dénomination ou un groupement d'Églises existant joue le rôle de catalyseur et cadre, à trois conditions au moins : 1) le leadership de la dénomination doit avoir cette vision et être lui-même composé des cinq ministères pour être apte à mettre en oeuvre un déploiement territorial de ministères selon cet impératif. 2) Il doit développer des Églises en interaction - même en *interdépendance* en ce qui concerne les ministères - par exemple en constituant des réseaux régionaux d'Églises. Dans ces réseaux de quatre ou cinq Églises et implantations, chaque ministère aura une Église d'attache mais servira avec sa couleur spécifique, selon les besoins, dans les autres lieux. (Tout ceci n'est évidemment pas possible avec une ecclésiologie congrégationaliste ou d'autonomie locale). 3) La logique dénominationnelle - dont on peut regretter l'existence mais qu'il vaut mieux par réalisme intégrer dans le processus du changement recherché - n'a pas besoin d'être abolie. Mais elle doit être ouverte, ne pas être identitaire mais

surtout fonctionnelle, afin de faciliter les interactions ministérielles interdénominationnelles, en particulier au niveau local et régional.

12. Au niveau local les ministères, quelle que soit leur « couleur », utilisent dans notre contexte culturel avec raison le terme pasteur comme un générique (qui indique au grand public qu'il s'agit d'un travail spirituel reconnu, constituant l'occupation principale de la personne). Mais la structure supralocale et les Églises locales qui bénéficient du ministère, reconnaissent et valorisent la spécificité ministérielle apostolique, prophétique, évangélistique, pastorale ou enseignante du leader-formateur-multiplicateur. Les ministères collaborent localement avec les responsables pastoraux bénévoles (anciens et diacres/assistants). Ceux-ci sont en principe sédentaires et ont une autre fonction. Leur rôle est essentiel pour veiller sur les disciples, pour les encourager et aider la communauté à grandir à tous égards. Ces deux lignes de service complémentaires (anciens /diacres et tous ministères d'Eph 4), constituent la spécificité de l'époque apostolique pour favoriser la multiplication des disciples dans toutes les nations. Ce modèle est proprement néotestamentaire. (Pour plus de précisions, cf. mon article publié in Réseau FEF infos n°152, 1er trimestre 2018, p. 4 à 12 : « Ministère pastoral à plein temps et/ou conseil pastoral collégial »)